

Décision

Générale

colonial

Décision n° 877 portant rectificatif à l'article 1er de la décision n° 841 du 13 novembre 1941.

n° 877

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 novembre 1941

Numéro JO
n° 540 du 30/11/1941

Date du numéro
30 novembre 1941

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 841 du 13 novembre 1941 licenciant l'agent auxiliaire Abdallah Mohamed du Service zootechnique pour compter du 1er octobre 1941.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Rectificatif à l'article premier de la décision n° 841 susvisée : Au lieu de : « à compter du 1er octobre 1911 », lire : « à compter du 15 octobre 1911 ». Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.